



COMPTE RENDU SOMMAIRE  
RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
lundi 27 Juin 2022 – 20h00

L'an deux mille vingt deux

Le lundi 27 Juin à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Talloires-Montmin sous la présidence de Mr Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 23 Juin 2022

Nombre de membres en exercice : 23 – Présents : 17 – Pouvoirs : 5 – Votants : 22

Présents :

Didier SARDA, Olivier MOUZIN, Sylviane WANDEROILD  
Bernard FOUQUERE, Benoit RICHARD, Brigitte NEMOZ  
Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Bernard HOFFMANN,  
Danièle ROCHET, Ségolène CAMUSET, Stéphanie CORCY,  
Jean-Paul COQUARD, François DELORT-LAVAL, Bruno ASSELIN,  
Stéphane DUCLOS, François-Joseph BOUGAUD

Procurations :

Emmanuel HUBER a donné pouvoir à Ségolène CAMUSET  
Magali SULPICE a donné pouvoir à Brigitte NEMOZ  
Bettina GARBEROGLIO a donné pouvoir à Sylvie BESNIER  
Raphaël LYARET a donné pouvoir à Daniele ROCHET  
Alexandra FRARESSE a donné pouvoir à Bruno ASSELIN  
Alban GOBERT a donné pouvoir à Bruno ASSELIN

Secrétaire de séance : Sylvie BESNIER

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,**

- A été informé** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations conformément à la délibération n° 34 du 25 mai 2020
- Fixe** les tarifs ALSH pour la rentrée 2022-2023
- Prend acte** des orientations propres au PLUi -PADD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
- Prend acte** des orientations propres au Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)
- Décide** de l'achat des licences de boissons détenues par la Samett
- Approuve** l'extinction de l'éclairage public la nuit sur certains secteurs de la commune encore non concernés
- Autorise** Mr le Maire à demander la régularisation des subventions auprès du Département dans le cadre du C.D.A.S 2022
- Autorise** Mr le Maire à déposer une demande d'urbanisme pour la rénovation du chalet – plage du Quoex
- Autorise** Mr le Maire à signer avec ENEDIS tous les documents nécessaires pour une servitude de passage de canalisations électriques souterraines

Le 29 Juin 2022

Le Maire  
Didier SARDA

